



ARRÊTÉ N° 118/2025
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE – ANNEE 2025

Le Maire de Lencloître,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

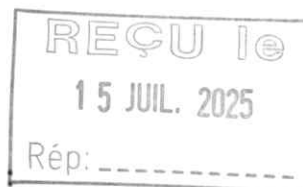
Vu l'arrêté n°148/2020 en date du 8/12/2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2021 pour une durée de 6 ans,

Vu la délibération n°24 OCTOBRE 2016-28 portant détermination des ratios promus-promouvables après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Vienne en date du 29 septembre 2016,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe



N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date d'effet de l'avancement
1	DEVILLE Coralie	...F...	adjoint territorial d'animation	01/09/2025

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

ARTICLE 2 -

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lencloître, le 09 juillet 2025

Le Maire,



H. COLIN

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.